

SEANCE DU 23 FEVRIER 2021

Convocation du 16 février 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-trois du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissières dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc FOUCON, Maire.

Présents : MM. CAMPERVEUX Sylvie, CHABAUD Yvette, CHASSOUANT Evelyne, COSTE Marie-Christine, JOLLY Evelyne, LELONG Dominique, AIGON Marcel, BORG Christian, BOSSY Michel, CLAUSSE Serge, DESCHAMPS Philippe, FOUCON Marc, LOPEZ Didier, MEYRONNET André.

Absents ayant donné procuration : MM LIBOUREL Jean- Brice à BORG Christian

Absents excusés : MM./

Absents : MM. /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Marc FOUCON, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Marc FOUCON, Maire est désigné pour remplir cette fonction

1

Huis clos :

Sur proposition du maire le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le huis clos pour toute la durée du présent conseil.

Approbation du Procès -Verbal de la séance du 12 janvier 2021.

Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

04-2021/Participation à l'achat d'un audiomètre pour équiper l'infirmière du collège de Calvisson

Sur un coût total de 650€ le collège participe à l'achat d'un audiomètre à hauteur de 200€ et il est demandé 75€ à chaque commune du ressort du collège.

Chaque année un dépistage est effectué auprès des élèves de CP et CM2.

Le CM approuve cette dépense à l'unanimité des membres présents et représentés.

05-2021/Aménagement de la RD 345 et 107 dans la traversée de l'agglomération de Boissières : convention de transfert de gestion

Après avoir entendu le but de cette convention, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise le Maire à la signer.

06-2021/Etablissement d'une servitude relative aux équipements de DFCI au profit du Syndicat Mixte des garrigues de la région de Nîmes

M. Meyronnet présente le projet qui en fait consiste à officialiser une situation existante. A l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

Programme national « ponts »

Dans le cadre du plan de relance le gouvernement propose une prestation gratuite d'ingénierie pour le recensement et l'évaluation de l'état des ponts et murs de soutènement des voiries communales. A l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal ne s'estime pas concerné par cette proposition.

Questions diverses

La CCRVV souhaite connaître avant le 26 février les projets ou idées de la commune ayant trait à la mobilité. Le maire fait le rappel des réponses de différents conseillers suite à une demande envoyée préalablement par mail : piste cyclable Boissières-Collège Calvisson via « la voie verte » par Bizac et/ou Nages ; piste cyclable Boissières-Uchaud ; bornes de recharge électrique ; places pour covoiturage ; tarifs préférentiels rendant attrayant le PEM de Vergèze ; navettes gratuites pour personnes âgées ou sans moyens de déplacement, soit régulières, soit à la carte, comme existant à la CCPS.

2

07-2021/Modification simplifiée n°2 du Plan Local D'Urbanisme (PLU)

La commune de Boissières a approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11/07/2017 son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU a par la suite été modifié une première fois :

- Modification simplifiée n°1 du 28/08/2018

Monsieur le Maire, Marc FOUCON, souhaite engager une procédure de modification simplifiée n°2 du PLU afin d'apporter quelques rectifications mineures au règlement.

Vu, les articles L153-45 à 48 du Code de l'urbanisme qui précise le champ d'application et les modalités de la procédure de modification simplifiée.

Considérant les rectifications envisagées suivantes :

- Modifier la zone Udd en zone UDp sur le règlement graphique
- Supprimer la zone Udd du règlement littéral
- Préciser la hauteur maximale des toitures terrasses en zone UD et UD0
- Compléter l'article UA-11 (aspect extérieur des constructions, volumétrie et aménagements de leurs bords) en y ajoutant des prescriptions relatives aux portails.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1

Cette délibération annule et remplace la délibération 07-2021 : « Modification simplifiée n°2 du Plan Local D'Urbanisme (PLU) » pour des raisons d'erreur matérielle

Article 2

D'engager la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU.

Article 3

De préciser que conformément à la réglementation et notamment l'article L153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées, seront mis à disposition du public pendant 1 mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations seront enregistrées et conservées.

Cette mise à disposition fera l'objet d'un arrêté du Maire et d'un avis affiché en Mairie au moins huit jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Informations

- M. Meyronnet rend compte de la réunion du Syndicat Mixte des garrigues et de la réunion de présentation du nouveau correspondant de proximité des Finances.
- M. Borg rend compte de l'avancement des travaux d'embellissement de l'entrée de village à hauteur de l'école et des travaux de l'atelier de partage « convention territoriale globale ».
- M. Aigon annonce que du compost sera bientôt mis gratuitement à la disposition des habitants.
- M. Deschamps propose une nouvelle présentation du bulletin municipal et annonce une amélioration des services rendus par « INFO-FLASH ».
- Le maire remercie les trois personnes ayant fabriqué des nichoirs à oiseaux ainsi que M. Aigon pour ses réalisations matérielles au profit de la commune.
- Le maire déplore la non concertation pour l'établissement de la carte scolaire du lycée de Sommières.
- Le maire demande à ce que le conseil municipal soit particulièrement vigilant lors de l'élaboration du plan local de l'habitat de la CCRVV.

La séance est levée à 20h30.

<u>Le Maire,</u> FOUCON Marc,			
MEYRONNET André		LIBOUREL Jean Brice	
LOPEZ Didier		JOLLY Evelyne	
DESCHAMPS Philippe		COSTE Marie- Christine	
BORG Christian		LELONG Dominique	
BOSSY Michel		AIGON Marcel	
CHASSOUANT Evelyne		CAMPERVEUX Sylvie	
CLAUSSE Serge		CHABAUD Yvette	

04-2021/Participation à l'achat d'un audiomètre pour équiper l'infirmière du collège de Calvisson

05-2021/Aménagement de la RD 345 et 107 dans la traversée de l'agglomération de Boissières : convention de transfert de gestion

06-2021/Etablissement d'une servitude relative aux équipements de DFCI au profit du Syndicat Mixte des garrigues de la région de Nîmes

07-2021/Modification simplifiée n°2 du Plan Local D'Urbanisme (PLU)